

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024**

**Date de convocation :** 12 novembre 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-110 à 24-131 incluse	25	05	08	30

**Secrétaire :** M. RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. BAUCHARD, Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Hafidha OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD

**ABSENTS :** MM. SAVY, BRUN, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 24-110 Rapport d'orientation budgétaire 2025**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE**

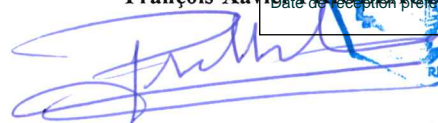
**AFFICHÉ LE**

**26 NOV. 2024**

**26 NOV. 2024**

**Le Maire**

**François-Xavier PRIOLLAUD**






**Rapport  
d'orientation budgétaire  
2025**

*Séance du Conseil municipal du 18 novembre 2024*

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

# Sommaire

## AVANT-PROPOS DE M. LE MAIRE

- I. LA VILLE DE LOUVIERS FACE A L'HORIZON FINANCIER DE PLUS EN PLUS SOMBRE DES COLLECTIVITES LOCALES**
  - A. Le taux d'effort disproportionné demandé par l'Etat aux collectivités locales pour redresser les comptes de la Nation**
    - 1. La situation catastrophique des finances publiques conduit l'Etat à ponctionner les collectivités locales
    - 2. Les collectivités locales prises au piège
      - a. Le piège de la conjoncture
      - b. Le piège des dépenses contraintes
      - c. Le piège des injonctions contradictoires
      - d. Le piège des effets collatéraux
  - B. Les réformes structurelles menées depuis dix ans par la municipalité ont permis à la Ville de Louviers de se préparer à ce choc budgétaire**
    - 1. Maximiser les recettes
    - 2. Interroger l'utilité de chaque euro dépensé
  - C. Le profil budgétaire de Louviers en comparaison des villes de sa strate démographique**
- II. L'ANNEE 2025 SERA UNE NOUVELLE FOIS PLACEE SOUS LE SIGNE DE L'OPTIMISATION BUDGETAIRE**
  - A. Prudence sur le montant des recettes**
    - 1. Des incertitudes nombreuses
    - 2. La recherche de nouvelles recettes
    - 3. Les hypothèses retenues pour le budget 2025
  - B. Exigence sur l'effet utile des dépenses**
    - 1. Les dépenses de personnel
    - 2. Les dépenses obligatoires
    - 3. Les participations versées
    - 4. Les charges de structures
    - 5. Les crédits d'activité
  - C. Persévérance sur le désendettement de la ville**
    - 1. La maîtrise de l'encours de la dette
    - 2. La crédibilité de la signature de Louviers auprès des partenaires financiers de la Ville
- III. LES GRANDS CHANTIERS DE L'ANNEE 2025 ET LEUR IMPACT BUDGETAIRE**
  - A. La préservation d'une capacité à agir en 2025**
    - 1. Investir massivement tout en désendettant la Ville : un cycle vertueux initié en 2014
    - 2. Une équation budgétaire qui sécurise le financement des investissements prévus en 2025
  - B. Les actions prioritaires du prochain exercice budgétaire**
    - 1. La rénovation urbaine du quartier des Acacias & La Londe
    - 2. La transformation de la Place de la Porte de l'Eau
    - 3. Une nouvelle phase de la restauration de l'église Notre-Dame
    - 4. Le lancement des travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie du Parc
    - 5. Le financement des équipements sportifs
    - 6. Une politique publique en faveur de l'habitat
    - 7. L'entretien du patrimoine communal
    - 8. L'entrée dans sa phase opérationnelle du projet de tiers lieu commerçant
    - 9. La priorité donnée à l'entretien des espaces verts
    - 10. L'achat d'une cabine de téléconsultation en ophtalmologie
    - 11. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux
    - 12. Les actions en faveur du cadre de vie, de la sécurité et de la proximité

## EN CONCLUSION

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

## **AVANT-PROPOS DE M. LE MAIRE**

### *Contre vents et marées*

Jamais l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire n'aura connu pareilles circonstances. La crise politique née de la dissolution surprise du 9 juin dernier s'accompagne d'une crise tout aussi aigüe des finances publiques qui se répercute de plein fouet, et sans préavis, sur les collectivités territoriales.

Dans l'urgence, le couteau sous la gorge, il nous faut tout remettre en question, assurer les coups partis tout en continuant à gérer nos collectivités en bon père de famille, sans même connaître les règles du jeu qui changent sans cesse du jour au lendemain. Avec ce sentiment pour les collectivités territoriales d'être bien malgré elles la variable d'ajustement, victimes collatérales d'une sortie de route budgétaire qui n'est pas la leur.

Cette année comme les précédentes, j'ai souhaité tenir personnellement la plume de ce rapport d'orientation budgétaire, sur la base du travail préparatoire et des données transmises par le service des finances que je remercie pour l'excellence de sa contribution, de même que l'ensemble des services de la Ville garants de la qualité du service public municipal.

Un rapport d'orientation budgétaire se doit d'être le reflet fidèle d'une vision politique, de choix de gestion et de priorités d'action. Il est aussi le moyen de mettre en perspective la singularité d'un contexte, aussi compliqué soit-il, avec le chemin parcouru depuis dix ans et une volonté intacte de ne pas lâcher prise.

Car en dépit d'un horizon qui ne cesse de s'assombrir pour les collectivités locales, la Ville de Louviers entend bien continuer à marquer sa différence en assumant de faire toujours mieux même si c'est avec moins, pour continuer à transformer la cité, répondre aux besoins de tous les habitants, assurer la continuité des services publics et incarner la modernité. L'année 2025 sera ainsi une nouvelle fois placée sous le signe de l'optimisation budgétaire, du volontarisme politique et malgré tout, de la confiance dans l'avenir.

**François-Xavier PRIOLLAUD**

Maire de Louviers  
Président délégué de l'Agglomération Seine-Eure  
Vice-Président de la Région Normandie

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

# I. LA VILLE DE LOUVIERS FACE A L'HORIZON FINANCIER DE PLUS EN PLUS SOMBRE DES COLLECTIVITES LOCALES

## A. LE TAUX D'EFFORT DISPROPORTIONNE DEMANDE PAR L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES POUR REDRESSER LES COMPTES DE LA NATION

### 1. La situation catastrophique des finances publiques conduit l'Etat à ponctionner les collectivités locales

Le projet de loi de finances pour 2025 dans sa version initiale soumise au Parlement repose sur un besoin de financement de 60 milliards d'euros pour ramener le déficit public à 5%, encore bien loin des 3% fixés par les critères de Maastricht. Ces 60 milliards d'euros se répartissent en deux tiers d'économies (40 milliards d'euros) et un tiers de prélèvements obligatoires supplémentaires (20 milliards d'euros).

Dans son rapport sur l'état des finances locales publié en juillet 2024, la Cour des comptes a pointé l'augmentation des dépenses des collectivités locales, concomitamment à un moindre dynamisme de leurs recettes. Il n'en fallait pas davantage pour oser rendre les collectivités locales pour partie responsables du déficit public.

Qu'en est-il exactement ?

Les dépenses de fonctionnement ont effectivement progressé pour tous les niveaux de collectivités en 2023 : +4,9% pour les communes, + 7,7% pour les intercommunalités, + 6,4% pour les départements et +4,9% pour les régions. Mais la hausse de ces dépenses – qui s'expliquent en grande partie par l'application de mesures légales et réglementaires qui ne résultent pas du vote des assemblées locales délibérantes – se fait dans le respect de budgets à l'équilibre. Ceci est d'autant plus remarquable que les collectivités locales, dont l'épargne brute a reculé de 9%, n'ont quasiment plus la main sur leurs recettes, celles-ci étant désormais essentiellement issues de transferts de l'Etat.

Dans ce contexte, l'Etat demande aux territoires de contribuer à l'effort national à hauteur de 5 milliards d'euros. Si les dépenses locales représentent environ 18% de l'ensemble des dépenses publiques de la Nation (dont 70% de l'investissement public), il convient toutefois de rappeler que les collectivités locales ne sont responsables que de 3,5% du déficit public et uniquement du fait de leurs dépenses d'investissement, qui soutiennent l'activité économiques et préparent l'avenir. Or l'Etat, qui emprunte massivement pour financer son fonctionnement, demande aux collectivités une contribution à hauteur de 12,5% alors que leur dette ne représente que 9 % du PIB, face à une dette publique nationale qui s'élève à 110 %. D'un point de vue quantitatif, c'est objectivement disproportionné. Et d'un point de vue qualitatif, il s'agit d'un effort à l'aveugle, qui ne tient absolument pas compte de la diversité des collectivités, de la réalité de leur gestion et de situations locales qui peuvent être très contrastées.

Il semblerait que le plus gros de l'effort, 3 milliards d'euros, sera supporté par les 450 collectivités les plus importantes, les grandes villes, les départements et les régions qui devront reverser jusqu'à 2% de leur budget dans un « fonds de précaution ».

La Ville de Louviers ne fait *a priori* pas partie des collectivités qui seront directement ponctionnées, le mécanisme de prélèvement étant concentré sur les collectivités dont le montant des dépenses de fonctionnement est supérieur à 40 millions d'euros.

Accuse de réception en préfecture  
027-212708755-20241118-24-110-DE  
les collectivités dont le  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

En revanche, selon les simulations disponibles, le bloc communal sera concerné à travers un prélèvement de 1,5 millions d'euros sur le budget de l'agglomération Seine-Eure. Pour le Département de l'Eure, la contribution est estimée à 11,5 millions euros, et elle atteint *a minima* 30 millions d'euros pour le conseil régional de Normandie.

## 2. Les collectivités locales prises au piège

Si la libre administration des collectivités territoriales a valeur constitutionnelle, il n'en reste pas moins que la mise en œuvre de ce principe énoncé à l'article 72 de la Constitution se révèle de plus en plus contrainte, parfois même fictive, tant les marges de manœuvre financières des collectivités, au fil des années, fondent comme neige au soleil. Les collectivités territoriales vivent dans une situation de dépendance qui s'est grandement renforcée depuis la nécessaire, mais injuste, réforme de la taxe d'habitation.

### a) Le piège de la conjoncture

La **crise de l'immobilier** que traverse le pays depuis 2023 n'est pas sans conséquences sur les ressources budgétaires des collectivités territoriales qui perçoivent les droits de mutation à titre onéreux. Après une augmentation continue et significative depuis 2014, le produit des DMTO est en décroissance sensible depuis 2023, même si la Ville de Louviers est nettement moins touchée que d'autres collectivités, municipales ou départementales.

#### Evolution des DMTO depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Vote 2024	Cible 2025
<b>DMTO</b>	284	394	315	370	394	492	489	510	580	518	500	500
Evol N/N(-1) €		110	-80	55	25	97	-2	20	70	-62	-18	-
Evol N/N(-1) %		39%	-20%	17%	7%	25%	0%	4%	14%	-11%	-3%	0%

Le **retour de l'inflation** également, qui est passé de 1,6% en 2021 à 5,2% en 2022 et 4,9% en 2023, n'est pas sans conséquence sur l'augmentation des dépenses de la collectivité, s'agissant en particulier de la facture énergétique. Le coût des transports scolaires est également concerné par ce choc inflationniste.

Dans le même temps, **les taux d'intérêt ont bondi** renchérissant le coût du crédit. Entre 2022 et 2024, les frais financiers sont passés de 1,9% à 2,7% du montant de la dette, soit une progression de 45%.

#### Frais financiers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Stock de dette</b>	34 539	33 171	33 002	33 033	33 031	32 978	30 924	32 355	34 547	33 702	33 226
<b>Frais Financiers</b>	1 090	1 036	971	910	821	780	685	661	659	811	900
<b>Coût moyen</b>	3.2%	3.1%	2.9%	2.8%	2.5%	2.4%	2.2%	2.0%	1.9%	2.4%	2.7%

### b) Le piège des dépenses contraintes

Le poids des dépenses obligatoires, ou à tout le moins contraintes, n'a cessé d'augmenter depuis le début de mandature 2020-2026 sous l'effet de mesures législatives et réglementaires qui concernent, par exemple, aussi bien le taux d'encadrement que la hausse du point d'indice de la fonction publique ou encore la revalorisation du Smic.

A cet égard, l'analyse de l'évolution de la masse salariale de la Ville est éclairante. Sur la mandature 2014-2020, les charges de personnel se sont révélées d'une stabilité parfaite entre la première et la dernière année du mandat, à 13,13 millions d'euros annuels, malgré l'évolution liée au glissement vieillesse-technicité (GVT). Cette performance est le fruit d'une libre administration de la collectivité qui a permis de mener des réformes structurelles.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

La situation est tout autre depuis 2020 puisque le montant de la masse salariale a bondi de 15% en 5 exercices, passant de 13 millions d'euros en 2020 à 15 millions d'euros en 2024, soit **2 millions d'euros supplémentaires à effectifs pourtant quasi constants**.

**Les coûts subis par la Ville, entraînant une hausse brutale et spectaculaire de la masse salariale**

<b>IMPACT REGLEMENTAIRE SUR L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DE LA VILLE DE LOUVIERS</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Revalorisation grilles 2021	43 407 €		
Bonification ancienneté 2021	62 000 €		
Prime inflation 2021 (versé 2022)	29 900 €		
Augmentations du SMIC 2022 (contrats de droit privé)	25 000 €		
Relèvement du minimum de traitement 2022	92 680 €		
Hausse de la valeur du point d'indice 2022	184 000 €		
Relèvement du minimum de traitement 2023		47 568 €	
Mesures spécifiques bas de grille juillet 2023		37 659 €	80 780 €
Hausse de la valeur du point juillet 2023		89 633 €	174 372 €
Augmentations du SMIC 2023 (contrats de droit privé)		10 215 €	
Revalorisation de 5 points à tous les agents janvier 2024			138 031 €
Augmentation du SMIC jan 2024 (contrats de droit privé)			3 155 €
Augmentation du SMIC nov 2024 (contrats de droit privé)			488 €
Augmentation de 4 points de la CNARCL janvier 2025			
<b>Sous-Total</b>	<b>436 987 €</b>	<b>185 075 €</b>	<b>396 826 €</b>
<i>GVT avancements d'échelon</i>	185 244 €	127 545 €	124 922 €
<b>TOTAL</b>	<b>622 231 €</b>	<b>312 620 €</b>	<b>521 748 €</b>

Les sommes de ce tableau étant reportables et par conséquent cumulables d'une année sur l'autre, le montant total fin 2024 s'établit à + 2,07 millions d'euros, hors GVT, indépendamment de toute décision de l'assemblée délibérante. Malgré cela, les collectivités territoriales sont pointées du doigt en raison de la hausse de leurs dépenses de personnel... Or l'annonce d'une augmentation de 4 points par an pendant trois ans de la cotisation employeur à la CNARCL devrait impacter la collectivité à hauteur d'un million d'euros supplémentaires d'ici à 2027.

### c) Le piège des injonctions contradictoires

Depuis 2014, la municipalité s'efforce de contenir les dépenses de la collectivité ou plus exactement de s'assurer du bien fondé de chaque euro dépensé. Néanmoins, chaque nouveau dispositif proposé par l'Etat appelle un reste à charge obligatoire pour la collectivité et / ou l'obligation de dédier un agent au suivi du dispositif. C'est par exemple le cas du programme action cœur de ville, de l'Opah-RU, des cités éducatives, de l'ANRU, du contrat de ville, des espaces France Service, etc.

Sans remettre en cause le bienfondé de ces dispositifs qui font leur preuve, ils s'accompagnent systématiquement d'un effet inflationniste sur la masse salariale, sur la multiplication des études, des diagnostics, des évaluations... Les règles de gouvernance de certains d'entre eux, comme le contrat de ville, nécessitent une ingénierie humaine qui pourrait être questionnée au vu des montants en jeu.

Le recours toujours plus fréquent des « appels à projets » est une incitation à dépenser toujours plus, et dans bien des cas sans lien direct avec les projets de territoire des collectivités. Auditionné le 19 mars 2024 par le conseil municipal de Louviers, le Président de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, Christophe Bouillon, a plaidé pour en finir avec ce réflexe des appels à projets. Mais force est de constater que ses propos de bon sens n'ont pas

Accuse de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de transmission : 16/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Le contexte budgétaire auquel l'Etat et les collectivités territoriales font face devrait être l'occasion de penser collectivement un choc de simplification de la gestion publique locale qui s'accompagnerait sans nul doute d'économies budgétaires significatives et d'agilité dans l'exercice des compétences.

d) Le piège des effets collatéraux

Les communes dont les dépenses de fonctionnement sont inférieures à 40 millions d'euros sont relativement épargnées de l'effort budgétaire demandé par l'Etat aux collectivités territoriales, même si la hausse de 4 points de la cotisation CNRACL va lourdement impacter les charges de la Ville, de même que la réforme du FCTVA va amputer la collectivité d'une partie de ses ressources d'investissement.

Mais ce qui est le plus à craindre pour une ville de la taille de Louviers, dotée d'une fonction de centralité, ce sont les effets collatéraux liés aux difficultés budgétaires des collectivités partenaires de la Ville de Louviers, en particulier le Conseil départemental de l'Eure et le Conseil régional de Normandie. Dans un courrier adressé aux maires Eurois, le Président du Département a d'ores et déjà annoncé qu'au vu du projet de loi de finances pour 2025, « *le Département n'aura pas d'autre choix que de revoir toutes ses aides aux communes, aux EPCI et à l'ensemble de ses partenaires associatifs, sportifs et culturels. Toutes les politiques départementales devront être réinterrogées et certaines devront sans doute être abandonnées* ».

Quant au Président du conseil régional de Normandie, il a d'ores et déjà signifié aux présidents d'intercommunalité la diminution de 15% des crédits alloués aux contrats de territoires, y compris ceux déjà signés. Pour l'agglomération Seine-Eure, au vu d'une contribution initiale de la Région à hauteur de 12,4 millions d'euros, cela représente une diminution de 1,8 millions d'euros.

La raréfaction des crédits viendra également de l'Etat avec des financements en baisse, qu'il s'agisse des crédits de fonctionnement, s'agissant notamment des subventions versées dans le cadre du contrat de ville (autour de - 20%) ou des crédits d'investissement avec une baisse annoncée de 1,5 milliards d'euros pour le fonds vert (qui passerait à 1 milliard d'euros en 2025 contre 2,5 milliards d'euros en 2024). Des dispositifs en faveur de publics fragiles ou contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique sont pourtant plus que jamais nécessaires.

**B. LES REFORMES STRUCTURELLES MENEES DEPUIS DIX ANS PAR LA MUNICIPALITE ONT PERMIS A LA VILLE DE LOUVIERS DE SE PREPARER A CE CHOC BUDGETAIRE**

Ce n'est pas le premier choc budgétaire externe qu'affronte la Ville de Louviers depuis 2014. Il faut en effet rappeler :

- Le choc de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (entre 2015 et 2017).
- Le choc du Covid, asymétrique, car il a davantage contracté les dépenses que les recettes.
- Le choc inflationniste de 2022-2023.

Ces chocs externes n'ont rien entamé de la volonté politique de mener des réformes structurelles d'assainissement des finances locales qui permettent aujourd'hui de faire face. Depuis 2014, la municipalité n'a en effet eu de cesse de maximiser les recettes budgétaires tout en interrogeant l'utilité de chaque euro dépensé.

**1. Maximiser les recettes**

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024



Augmenter les recettes budgétaires sans jamais augmenter les taux d'imposition fiscale : c'est la ligne politique à laquelle se tient la municipalité depuis 2014, qui a même baissé les taux d'imposition pendant six années consécutives.

Il a donc fallu identifier de nouveaux gisements de recettes qui résultent notamment de la valorisation des actifs immobiliers de la Ville. Ce sont des **recettes locatives nouvelles** qui viennent abonder la section de fonctionnement du budget municipal. Il en est ainsi de la de la maison médicale Simone Veil, dont la création a bénéficié d'importants fonds européens (FEDER) et qui permet à la ville de percevoir un loyer versé par les professionnels de santé qui occupent l'équipement.

Plus récemment, la rénovation de la place de la Poissonnerie s'est accompagnée de la mise en location par la Ville, qui reste propriétaire des murs, de la halle transformée en café. Ceci génère une recette annuelle de 13 320 euros, à laquelle il convient d'ajouter les droits de terrasse. En ce qui concerne le Manoir de Bigards, la location saisonnière d'un des bâtiments du site à la brasserie *Ragnar* a généré une recette de 7 200 euros de mai à octobre 2024.

Par ailleurs, dans le cadre du rachat par la société *Megarama* du cinéma « le Grand Forum », une convention a été conclue entre la Ville et le nouveau gérant qui prévoit la location de la Scène 5 à *Megarama* lorsque la salle de spectacle n'est pas utilisée par la Ville. Une recette nouvelle d'environ 7 000 euros est attendue sur l'exercice 2024 et devrait atteindre un montant d'environ 30 000 euros en année pleine.

Dans le prolongement des orientations sur la politique de tarification présentées lors du conseil municipal du 9 mai 2022, une délibération a été votée en 2023 instaurant une **redevance d'occupation du domaine public (RODP)** pour les travaux et constructions immobilières. La recette « RODP » est ainsi passée de 46 000 euros en 2020 à 174 000 euros en 2024. La Ville a également défini un tarif de mise à disposition du foncier privé communal au profit des entreprises, afin d'optimiser la valorisation des actifs municipaux et éviter une occupation excessive du domaine public. Dans ce cadre, la Ville a contractualisé avec Vinci Immobilier un tarif de location pour l'installation de bungalows de chantier sur un foncier municipal à hauteur de 7 000 euros en 2024.

De **nouvelles subventions** ont également été sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques municipales. Ainsi, dans le champ de la culture, la création de la Scène 5 s'est accompagnée d'une labellisation régionale de cette nouvelle structure au titre des « théâtre de ville » et bénéficie d'un financement du conseil régional à hauteur de 80 000 euros par an, qui inclut également la programmation de spectacle vivant au Moulin.

La recherche de nouvelles recettes s'est accompagnée du maintien et du développement de l'offre d'activités et de services gratuits à Louviers, pour tous les publics et dans de nombreux domaines de la vie quotidienne des habitants, bien au-delà des obligations de service public qui incombent à la collectivité.

### Exemples d'activités et services gratuits proposés à la population

Maintien de la gratuité	Nouveaux services / activités proposés gratuitement
Le stationnement	L'Académie citoyenne
Louviers Plage	Au Four et au Moulin, le salon de la cuisine en famille
Le musée	La T'œuf de Pâques
La distribution de dictionnaires aux élèves de CM1 des écoles du réseau d'éducation prioritaire	Les petits-déjeuners offerts aux élèves du réseau d'éducation prioritaire Urbania
La remise aux élèves des écoles primaires de tickets de manège pour les vacances de Noël	La gratuité d'accès au réseau de. Transports en commun pour des bénéficiaires du CCAS
Les classes découverte	La fête des familles
Le Banquet des aînés	La Grande dictée
	La médiathèque
	L'accompagnement numérique

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

## 2. Interroger l'utilité de chaque euro dépensé

Depuis 2014, la municipalité a mené un travail minutieux consistant à interroger la pertinence de chaque euro dépensé pour faire la chasse au gaspillage, maintenir ou augmenter la qualité de service et s'assurer que chaque euro dépensé le soit à bon escient.

Cette politique s'est traduite de plusieurs façons :

- En procédant à des **actions de mutualisation**, qu'il s'agisse des archives municipales dans un nouveau pôle intercommunal, de la mutualisation de notre police municipale avec la commune d'Incarville ou encore de la transformation de la régie municipale des deux aires en service commun mutualisé avec une quinzaine de communes du territoire. Cette mutualisation a permis de faire baisser le coût des repas facturés à la collectivité tout en améliorant le service proposé aux usagers (développement du bio, circuits courts).
- En **dénonçant des conventions financières très désavantageuses pour la Ville**, à l'instar de la contribution de 150 000 euros / an à l'EPCC « le Tangram » et dont la contrepartie s'était réduite à peau de chagrin avec deux ou trois spectacles programmés et le renoncement à la recette de billetterie. En quittant la gouvernance de l'EPCC, la Ville de Louviers a retrouvé une capacité financière qui lui permet de programmer davantage de spectacles, y compris de la Scène Nationale, avec une plus grande maîtrise des coûts.
- En agissant sur **l'organisation du temps de travail** des agents municipaux, ce qui a permis de réduire considérablement le volume des heures supplémentaires dont une grande partie n'étaient pas règlementaires en 2014.
- En agissant sur les **dépenses énergétiques** :
  - En matière d'éclairage public, la mise en œuvre du plan LED dès 2019 dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE) conclu avec Citéos a permis à la Ville d'économiser 1 242 604 kWh, soit 62,4% de sa consommation. Sur les bâtiments municipaux de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, ce sont près de 1 000 kWh qui ont été économisés en électricité entre 2013 et 2023. Les rénovations engagées grâce au CPE ont permis de diminuer la facture énergétique par 1,8 malgré une augmentation du prix du kWh multipliée par 2. Sans ce CPE, la Ville de Louviers aurait dû absorber 930 000 euros de dépenses supplémentaires entre 2019 et 2024. Au total, les économies d'énergie réalisées en cinq ans sont équivalentes à la consommation annuelle de 95 foyers français de 4 personnes, ce qui représente 81 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées.
  - S'agissant de la gestion des installations de chauffage, la Ville a changé de prestataire en 2023. Dans le cadre du nouveau contrat qui lie la Ville à son prestataire, 30 000 euros de prime d'intéressement ont d'ores et déjà été versés à la collectivité au titre de l'exercice 2024.

### 3. Le profil budgétaire de Louviers en comparaison des villes de sa strate démographique

Au vu des éléments décrits précédemment, comment se situe la Ville de Louviers par rapport à la moyenne des communes de sa strate démographique (entre 10 000 et 20 000 habitants) ?

Moyenne de la strate (2023)		Ville de Louviers (2023)	
Population moyenne	13 679 hab	Population moyenne	19 022 hab
Dépenses de fonctionnement	1 164 €/ hab	Dépenses de fonctionnement	1 227 €/ hab
Recettes de fonctionnement	1 354 €/hab	Recettes de fonctionnement	1 429 €/ hab
Dépenses d'équipement	324 € / hab	Dépenses d'équipement	334 € / hab
Encours de dette	812 € / hab	Encours de dette	1 770 € / hab
Epargne brute	190 € / hab	Epargne brute	201€ / hab

Il ressort de ce tableau que les indicateurs de la Ville de Louviers sont globalement cohérents avec la moyenne de la strate, à l'exception notable de l'encours de la dette qui se situe à un niveau deux fois supérieur. Malgré cela, la collectivité parvient à dégager une épargne brute légèrement supérieure à la moyenne de sa strate, reflet d'une gestion rigoureuse à l'euro près.

La Ville de Louviers continue de payer l'endettement massif hérité en 2014 qui s'élevait alors à 36 millions d'euros. Le choix a été fait d'une politique ambitieuse d'investissement couplée à une stratégie de désendettement qui se traduit en 2024 par une diminution du stock de dette malgré un investissement massif de 66 millions d'euros sur la période 2014-2024.

\*\*\*

## II

### L'ANNE 2025 SERA UNE NOUVELLE FOIS PLACEE SOUS LE SIGNE DE L'OPTIMISATION BUDGETAIRE

#### A – PRUDENCE SUR LE MONTANT DES RECETTES

##### 1. Des incertitudes nombreuses

À la date d'élaboration du présent rapport d'orientation budgétaire, **des incertitudes demeurent sur l'estimation de certaines recettes**, liées notamment aux montants des dotations versées par l'Etat qu'il s'agisse de la DGF ou de la DSU. Les chiffres de la population légale qui servent au calcul de ces dotations ne sont en effet connus qu'en fin d'année.

Il en est de même de l'éligibilité aux mécanismes de péréquation budgétaire soumis à d'importants effets de seuils. Enfin, la conjoncture économique n'est pas sans incidence sur le niveau de certaines recettes, en particulier les droits de mutation à titre onéreux au vu de l'état du marché de l'immobilier.

S'agissant plus particulièrement du **Fonds de péréquation intercommunal (FPIC)**, conformément à l'article L. 2336-5 du CGCT, sont éligibles au versement du FPIC 60% des ensembles intercommunaux et métropoles classés selon un indice synthétique de reversement composé de trois critères, soit jusqu'au 745ème ensemble intercommunal. En 2024, l'agglomération Seine Eure s'est classée au 704ème rang, ce qui l'a rendue éligible au reversement du FPIC, contrairement aux années précédentes (elle était classée au 762ème rang en 2023). Cette nouvelle éligibilité s'explique par l'évolution des indicateurs financiers de l'agglomération, utilisés pour le calcul de son indice synthétique de reversement par rapport aux indicateurs financiers des autres ensembles intercommunaux. Ainsi, en 2024, les augmentations du Potentiel Financier par habitant (+) 6,46% et du Revenu par habitant (+) 4,16% de l'agglomération, se sont révélés moins dynamiques que l'augmentation de ces indicateurs à l'échelle nationale, soit respectivement (+) 7,12% et (+) 5,95%. Les communes membres de l'agglomération bénéficient ainsi de cette éligibilité en 2024, ce qui a représenté une somme de (+) 236 000 euros pour la Ville de Louviers.

La prudence est également de mise s'agissant de **l'estimation des recettes d'investissement**, du fait notamment de la réforme envisagée du fonds de compensation de la TVA, dont le montant pourrait être réduit de 800 millions d'euros dans la loi de finances pour 2025. À la lecture du projet de loi de finances pour 2025, le taux du FCTVA passerait de 16,404 % à 14,85 % et seraient supprimés les remboursements au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».

Les recettes d'investissement pourraient également être impactées du fait des mesures d'économies décidées par les partenaires de la Ville, notamment mais pas seulement, la Région Normandie au titre du contrat d'agglomération avec un rabot de 15% des crédits alloués sur la durée du contrat.

##### 2. La recherche de nouvelles recettes

Afin de maintenir les équilibres budgétaires qui assurent la crédibilité de la signature de Louviers, il sera nécessaire de continuer à rechercher en 2025 **de nouvelles recettes de fonctionnement** comme d'investissement.

Accuse de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Au titre des recettes de fonctionnement, la mise en œuvre de la convention conclue avec le cinéma *Megarama* pour la location de la Scène 5 devrait générer une recette nouvelle d'environ 30 000 euros. La Ville sollicitera par ailleurs de l'Agglomération Seine-Eure la prise en charge des frais de personnel liés à la mission de gestion urbaine et sociale de proximité qui relève de la politique de la ville, compétence exclusive de l'agglomération Seine-Eure. La recette nouvelle pour la Ville de Louviers est estimée à 67 500 euros.

Toujours au titre de la politique de la Ville, la municipalité a engagé un travail ligne à ligne d'optimisation de la contrepartie financière de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux (TFPB) – à Louviers, Mon Logement 27 et le LFE. Un abattement de 30 % de la base d'imposition de la TFPB existe en effet pour les logements situés dans les QPV, qui a représenté en 2024 à Louviers un montant de 243 568 euros. La loi de finances pour 2024 a prévu la reconduction du dispositif pour les impositions établies au titre des années 2025 à 2030. Or certaines actions jusqu'à présent financées par la Ville sur son budget municipal pourraient, en 2025, être pour tout ou partie, financées au titre de la TFPB dans le cadre de l'enveloppe disponible et dans le respect des critères de recours à ce dispositif.

Enfin, l'extension depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 du périmètre des quartiers prioritaires de la Ville (QPV) à Maupassant et Salengro a pour effet d'augmenter le nombre d'habitants qui résident en QPV et qui s'établit désormais à 3810 habitants soit 20,8 % de la population municipale 2024. Cela devrait rendre la Ville de Louviers éligible pour la première fois en 2025 à la dotation politique de la ville (DPV) qui concerne des crédits d'investissement. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. À ce stade des débats parlementaires sur le projet de loi de finances, les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont maintenues à leur niveau de 2024, soit 2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 1,8 milliard d'euros en crédits de paiement.

### **Les critères d'éligibilité à la DPV**

Pour figurer dans les communes de métropole éligibles à la DPV, les communes doivent remplir cumulativement trois critères :

- Pour les villes de plus de 10 000 habitants, faire partie des 250 premières communes éligibles à la DSU, classées en fonction de l'indice synthétique de ressources et de charges défini à l'article L. 2334-17 du code général des collectivités territoriales ;

-Présenter une proportion de population située en quartiers politique de la ville ou en zone franche urbaine supérieure à 16 % de la population totale INSEE de la commune au 1er janvier 2021 ;

-Faire l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'Agence pour la Rénovation Urbaine (ANRU) active au 1er janvier 2021 ou faire partie des communes ayant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain visées dans l'arrêté du 29 avril 2015 ou dans l'arrêté du 20 novembre 2018.

La Ville de Louviers remplit ces trois conditions cumulatives.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

### 3. Les hypothèses retenues pour le budget 2025

Estimées à 27,8 millions d'euros en 2025, les ressources courantes affichent une progression de 293 000 euros par rapport au compte administratif 2023 mais de plus d'un million d'euros si l'on tient compte du transfert à l'agglomération Seine-Eure des charges de l'école de musique et de Théâtre Maurice Duruflé.

	CA 2023	Vote 2024	Cadrage Cible 2025
Poste budgétaire			
1 I. Ressources courantes	27 454	28 035	27 828

#### Les ressources courantes

LA FISCALITE : 18,7 millions d'euros

#### ▪ Fiscalité directe et indirecte : 13,7 millions d'euros

Malgré la forte tension sur les finances locales, la municipalité confirme en effet sa politique de ne pas faire porter sur les habitants l'effort budgétaire demandé aux collectivités territoriales. Il est à noter que malgré l'augmentation des bases fiscales décidée par l'Etat du fait de l'évolution des prix à la consommation, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a redonné du pouvoir d'achat aux contribuables qui, associée à la baisse du taux du foncier bâti sur la décennie écoulée, a sensiblement allégé la pression fiscale pesant sur les Lovériens.

Au titre de la fiscalité, la municipalité confirme sa politique de stabilité fiscale en maintenant le taux de taxe foncière inchangé en 2025. Depuis 2014, la baisse des taux mise en œuvre par la municipalité aura été de 3,5 %, en dépit d'une conjoncture très défavorable marquée par la baisse des dotations d'Etat et le retour de l'inflation sur la période récente.

S'agissant des bases fiscales décidées par l'Etat, leur progression est évaluée à +2 / +2,5% au vu du taux d'inflation. Ceci devrait conduire à une bonification de la recette fiscale d'environ 300 000 euros auxquels il faut ajouter le produit fiscal supplémentaire lié à l'évolution physique des bases (due aux nouvelles constructions), lequel est estimé à 200 000 euros. Il en ressort un produit lié à la fiscalité directe des ménages évalué à 12,7 millions d'euros en 2025, en hausse de 4% par rapport à 2024.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte (composée des droits de mutation à titre onéreux, des taxes finales de consommation d'électricité, de la taxe locale sur la publicité extérieure et des droits de voirie), elle est estimée à 1 million d'euros, dont la moitié de cette somme est issue des DMTO, reconduits au même niveau qu'en 2024 au vu de la conjoncture du marché local de l'immobilier.

	CA 2023	Vote 2024	Cadrage Cible 2025
2 A1.Fiscalité	18 408	18 990	18 740
3 Directe - taxes menages	11 823	12 200	12 700
4 EPCI - AC	4 552	4 552	3 776
5 Allocations Com pensatrices	993	1 006	1 039
FPIC		236	230
6 Indirecte	1 040	995	995
7 DMTO	518	500	500
8 Taxe electricité	372	350	350
9 TLPE - Drts voirie	150	145	145

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

▪ **Attribution de compensation : 3,8 millions d’euros**

En raison du transfert à l’Agglomération des charges liées à l’école de musique et de théâtre Maurice Duruflé, l’attribution de compensation versée par l’Agglomération est réduite de 776 000 euros pour s’établir à 3,8 millions d’euros. Ce montant devra être confirmé selon le vote de la commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) prévue d’ici au mois de décembre 2024.

▪ **Allocations compensatrices : 1 million d’euros**

L’évolution de ce poste, estimée à 1 million d’euros en 2025, est proposée en hausse de 4%, selon une progression similaire à celle retenue pour la fiscalité directe des ménages.

▪ **Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) : 230 000 euros**

Il est proposé une reconduction, à savoir 230 000 euros, de la recette perçue par la Ville en 2024 au titre du FPIC.

**LES DOTATIONS BUDGETAIRES : 4,23 millions d’euros**

Les dotations budgétaires sont envisagées en légère hausse, tablant sur le dynamisme de la dotation de solidarité urbaine (DSU) à 1,5 millions d’euros (+ 55 000 euros) allié à une légère progression de 50 000 euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 2,1 millions d’euros.

La dotation de solidarité communautaire (DSC), versée par l’agglomération à ses communes membres, s’établit quant à elle à 540 000 euros.

	<b>CA 2023</b>	<b>Vote 2024</b>	<b>Cadrage Cible 2025</b>
<b>A2. Dotations Budgétaires</b>	<b>4 360</b>	<b>4 124</b>	<b>4 230</b>
DGF	2 111	2 069	2 120
DSU	1 393	1 515	1 570
EPCI - DSC	536	540	540
Dotation Inflation	320	-	

**LES PARTICIPATIONS RECUES : 2,7 millions d’euros**

Les participations reçues sont estimées en retrait de (-) 137 000 euros, à **2,7 millions d’euros**. Cette diminution s’explique d’une part, par des rattachements 2023 perçus en 2024 et d’autre part, en raison d’une subvention dédiée en 2024 au festival Normandie Impressionniste à hauteur de 85 000 euros.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

		<b>CA 2023</b>	<b>Vote 2024</b>	<b>Cadrage</b> Cible 2025
15	<b>A3. Participations reçues</b>	<b>2 393</b>	2 838	<b>2 701</b>
16	CAF_PS	1 135	1 345	1 215
17	CAF CEJ & Bonus Territoire	561	517	517
18	CAF Autres	259	373	474
19	CD 27	64	58	45
20	Région Normandie	34	114	120
21	Etat	293	297	288
23	EPCI	14	76	13
24	Autres	33	58	30

### LES PRODUITS D'ACTIVITE ET DU DOMAINE : 1,65 millions d'euros

#### ■ Produits d'activité : 1,1 millions d'euros

Avec une enveloppe affichée à 1,1 millions d'euros, en retrait de (-) 50 mille euros par rapport au budget primitif 2024, les redevances usagers traduisent deux éléments nouveaux dans la prévision de recettes pour 2025.

Le premier est la traduction du transfert de charges de l'école de musique et de théâtre vers l'EPCI et donc des recettes associées correspondant à la quote-part des inscriptions des usagers à compter de la date prévue de ce transfert, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette diminution de 118 mille euros est partiellement compensée par une augmentation estimée à (+) 70 000 euros du produit des prestations payantes assurées par la commune notamment sur les compétences Enfance, Jeunesse et Culture (périscolaire et accueils de loisirs).

#### ■ Produits du domaine : 564 000 euros

Les produits du domaine affichent une hausse de 40 000 euros, principalement liée à la location de la Scène 5 au cinéma Megarama, pour un montant estimé à 30 000 euros en 2025.

### LES RECETTES EN ATTENUATION : 337 000 euros

Les recettes en atténuation des frais de personnel seront abondées en 2025 du financement par l'agglomération du poste dédié à la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), dispositif visant à améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville, au titre de la politique de la ville, compétence exclusive de l'intercommunalité. Ce nouvel élément pèse pour 67 500 euros dans l'inscription budgétaire 2025 et participe à porter ce poste à 337 000 euros.

### Les ressources propres d'investissement

Les recettes propres d'investissement, dites ressources de couverture sont exclusivement affectées au financement des dépenses d'investissement. En aucun cas, elles ne doivent couvrir des dépenses de fonctionnement dans notre stratégie financière. Elles sont inscrites pour un montant de 2,1 millions d'euros répartis comme suit :

#### ■ Aliénations d'actif

Les aliénations d'actifs sont estimées à 975 000 euros au titre de l'exercice 2025 et concerneront notamment des terrains à construire rue du 11 novembre ainsi qu'une propriété communale située rue aux Huiliers.

Accusé de réception en préfecture  
n° 2024-1185  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024



▪ **FCTVA**

Les équipements réalisés sur l'exercice 2023 permettaient d'escompter une recette valorisée à 713 000 euros au titre du fonds de compensation sur la taxe à valeur ajoutée. Néanmoins le projet de loi de finances pour 2025 prévoit à ce stade du débat parlementaire la baisse du Taux et la suppression du FCTVA en fonctionnement.

Le taux de de FCTVA passerait de 16,404% à 14,85% impliquant pour la commune une perte d'environ 70 000 euros.

▪ **Fiscalité d'urbanisme**

Au vu du produit constaté lors des exercices précédents, et à l'appui de la dynamique foncière et des projets urbains sur la commune, une prévision arrêtée à 427 000 euros est inscrite au titre de l'exercice 2025.

**Ressources - Synthèse rétroactive**

CA	Chapitre	Exercice						2014 à 2019
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
RECETTE	013 ATTENUATION DE CHARGES	330	414	486	408	132	64	1 833
	70 PRODUITS DES SERVICES,	1 458	1 561	1 565	1 489	1 446	1 249	8 767
	73 IMPOTS ET TAXES	16 394	16 532	16 683	16 874	16 722	16 975	100 179
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 058	6 678	6 084	5 946	6 009	6 251	38 026
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	234	144	149	255	179	161	1 122
	76 PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	4	6	8	18
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	122	127	140	80	84	103	657
	78 REPRISE PROVISIONS							
<b>Total RECETTE</b>		<b>25 597</b>	<b>25 456</b>	<b>25 106</b>	<b>25 056</b>	<b>24 577</b>	<b>24 811</b>	<b>150 603</b>

CA	Chapitre	Exercice					2020 - 2024
		2020	2021	2022	2023	2024	
RECETTE	013 ATTENUATION DE CHARGES	114	143	167	275	143	843
	70 PRODUITS DES SERVICES,	851	1 041	1 157	1 333	1 402	5 784
	73 IMPOTS ET TAXES	16 788	16 837	17 492	18 127	18 702	87 946
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 716	6 393	6 446	7 288	7 447	34 290
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	183	213	289	318	146	1 149
	76 PRODUITS FINANCIERS	6	10	24	5	4	49
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	202	209	60	105	167	743
	78 REPRISE PROVISIONS					25	25
<b>Total RECETTE</b>		<b>24 860</b>	<b>24 847</b>	<b>25 635</b>	<b>27 451</b>	<b>28 036</b>	<b>130 829</b>

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

## **B – EXIGENCE SUR L'EFFET UTILE DES DEPESNES**

Le volume de dépenses prévues sur l'exercice 2025, représente un montant de **23,6 millions d'euros**.

### **1. Les dépenses de personnel**

La masse salariale, qui a représenté 60,26% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité en 2023, est évaluée pour 2025 à 14,98 millions d'euros, ce qui, derrière une apparente stabilité, représente en réalité une augmentation de 700 000 euros par rapport à 2024. Il faut en effet isoler du montant total de la masse salariale les charges de personnels liées au transfert à l'agglomération de l'école de musique et de théâtre, à hauteur de 718 000 euros.

Ce qui va lourdement impacter la masse salariale en 2025, c'est **la hausse du taux de cotisation des employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)**, que l'on estime à 248 000 euros pour la Ville de Louviers et à près de 300 000 euros si l'on y ajoute le CCAS, la Régie des deux aires et la Résidence du Parc.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) en débat au Parlement prévoit en effet une hausse de quatre points de la cotisation employeur à la CNRACL. Des augmentations similaires seraient également envisagées en 2026 et en 2027, ce qui devrait à terme alourdir la masse salariale de la Ville et des différentes structures municipales de près d'un million d'euros.

Pourquoi de telles hausses de cotisations ? Car depuis plusieurs années la CNRACL – qui gère les retraites de quelque 1,3 million d'agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière – est déficitaire. Or une cause majeure du déficit de la CNRACL est le fait que celle-ci, via un mécanisme de solidarité entre les différents régimes de retraite, est sollicitée pour compenser le déficit des autres caisses. Depuis 1974, elle a ainsi été ponctionnée de 80 à 100 milliards d'euros au bénéfice des autres régimes, via ce mécanisme dit de « compensation démographique ». Le taux de cotisation à la CNRACL a augmenté de quatre points depuis 2012, passant de 27,3% à 31,65%. Aussi, cette hausse massive de 4 points en une seule fois, et de 12 points en trois ans, est disproportionnée et profondément injuste. Elle relève d'une contribution des collectivités territoriales à la réduction du déficit de l'État dont elles ne sont pourtant nullement responsables.

Les autres facteurs d'évolution de la masse salariale de la Ville de Louviers en 2025 résultent essentiellement de l'application de dispositifs législatifs et réglementaire, indépendamment de toute décision municipale :

- **Pour la mise en œuvre des compétences** communales ou bien de missions déléguées par l'Etat comme le recensement partiel annuel (6 000 €/an).
- **Pour le respect du statut de la fonction publique**, de l'ensemble de ses déclinaisons salariales et de déroulements de carrières. Ainsi, le Glissement Vieillesse Technicité lié aux avancements d'échelon (140 000 euros), de grade et aux promotions internes (15 000 euros / an).
- Pour l'organisation de **tours d'élections législatives**, en plus des élections européennes.

Pour sa part, la somme des **dispositions collectives locales** ne devrait pas augmenter par rapport à 2024 : prime de fin d'année (264 000 euros / an), adhésion au CCAS pour les agents de la Ville (85 000 euros), compensation financière à l'agglomération des postes mutualisés (465 000 euros).

Accusé de réception en préfecture  
N°270756204  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception en préfecture : 26/11/2024

Pour mémoire, l'imputation des cotisations d'assurances statutaires a changé courant 2024 ; elle relève désormais du chapitre 011 et non plus 012.

Concernant les orientations municipales impactant les trains de paies pour 2025, doivent être soulignées :

- Le renforcement du service Vie scolaire et péri-scolaire de 3 postes à temps non-complet de 11/35<sup>ème</sup> afin de répondre aux besoins des familles (pause méridienne des enfants et aide aux devoirs), ainsi que l'impact budgétaire en année pleine d'un poste à 11/35<sup>ème</sup> créé en septembre 2024.
- L'impact budgétaire en année pleine du poste d'ATSEM créé en septembre 2024 pour accompagner l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à l'école Jean Moulin.
- L'impact budgétaire en année pleine du poste de médiateur culturel - spectacle vivant, crée en juillet 2024.
- La création d'un poste de catégorie B pour renforcer le volet administratif du service Sécurité-Proximité.
- Le renforcement du service Urbanisme en transformant un poste à 28/35<sup>ème</sup> en temps complet, pour tenir compte de la mise en place de permanences et de l'intensification de l'activité.
- La nécessité, comme de nombreuses autres collectivités, de procéder à des reprises de données de carrières dans le progiciel de ressources humaines afin de garantir aux agents la conformité de leur futur dossier de retraite, de fiabiliser l'automatisation dans la gestion des carrières ou encore les flux mensuels de déclaration sociale nominative (DSN) qui conditionnent la bonne tenue des comptes de charges de la collectivité vis-à-vis des tiers (URSSAF, caisses de retraites, RAFF...). Cette reprise de données nécessite un CDD de catégorie C en 2025.
- La participation de la collectivité aux contrats de Prévoyance-maintien de salaire des agents qui choisissent de souscrire au contrat-groupe du centre de gestion de l'Eure avec la MNT (7 euros par mois et par agent).

La recherche de gains d'efficience se poursuit par ailleurs au sein des services, à travers des évolutions d'organigrammes et / ou de fiches de postes qui permettent de toujours mieux répondre à aux besoins de la population.

**DONNEES SOCIALES 2019-2023  
DE LA VILLE DE LOUVIERS**

**Évolution de l'âge moyen des agents municipaux**

2019	2020	2021	2022	2023
45 ans	44 ans	45 ans	44 ans	44 ans

On constate une stabilité de l'âge moyen qui, mécaniquement et toutes choses égales par ailleurs, devrait augmenter d'une unité chaque année. La stabilité induit que le solde entre les sortants et les entrants vient rajeunir le collectif de travail louvérien ; on parle d'effet Noria.

**Évolution des effectifs de la Ville**

EFFECTIFS	2019	2020	2021	2022	2023	N-4 en Nb	N-4 en %
Titulaires	237	243	256	271	277	40	+16,9%
Contractuels	143	139	136	118	112	-31	-21,7%
<b>Total</b>	<b>380</b>	<b>382</b>	<b>392</b>	<b>389</b>	<b>389</b>	<b>9</b>	<b>2,4%</b>

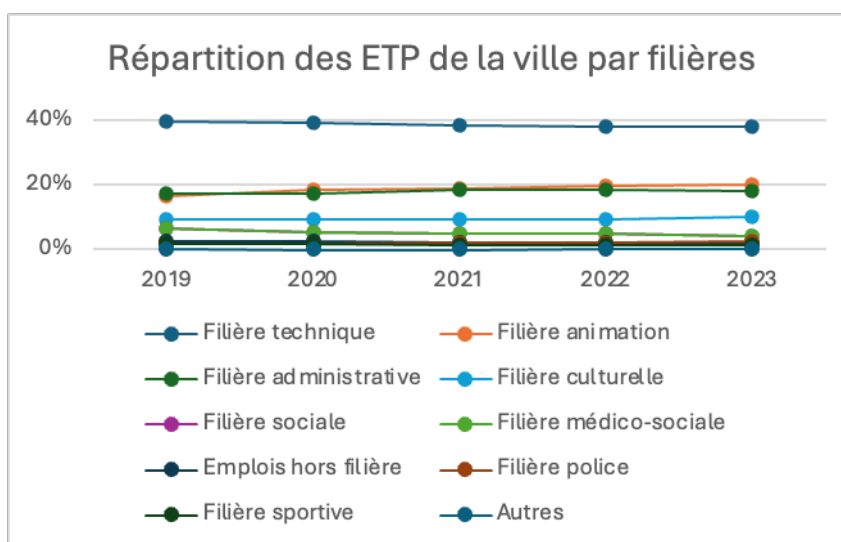
On constate une évolution de la structure de l'effectif avec une proportion de plus en plus importante de titulaires, les effectifs totaux ayant connu une augmentation entre 2019 et 2023. En effet, la municipalité a eu la volonté de mieux remplacer les absents au sein des services de la petite enfance, scolaires et périscolaires.

L'Equivalent Temps Plein (ETP) est un des indicateurs qui permet d'évaluer le temps disponible pour assurer les missions de la collectivité, sachant que ne sont pas intégrées à cet indicateur les heures supplémentaires ni complémentaires.

**Nombre de mois d'ETP rémunérés au cours de chaque année pour la Ville de Louviers**

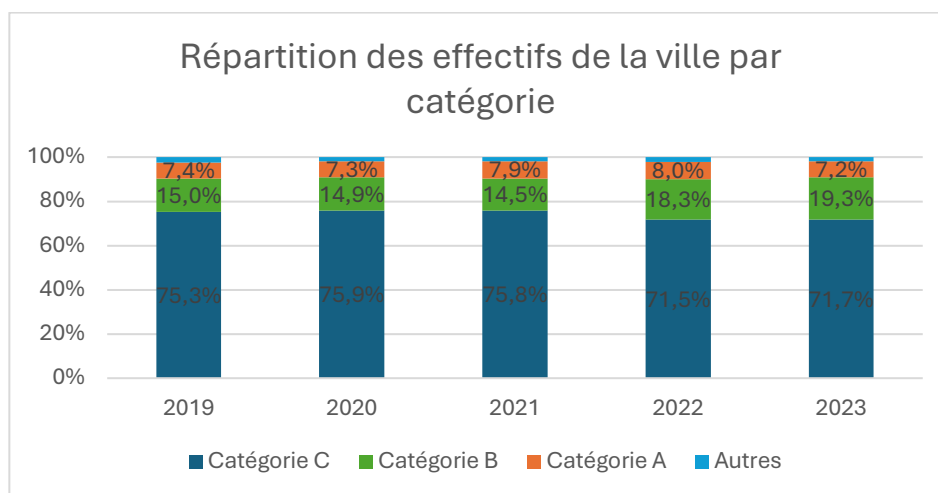
Nb de mois	2019	2020	2021	2022	2023	N-4 ans
Titulaires	2 725,76	2 785,90	2 892,46	2 985,02	3 054,78	329,02
Contractuels	1 179,26	1 109,39	1 048,50	933,73	831,43	-347,83
Total	3 905,02	3 895,29	3 940,96	3 918,75	3 886,21	-18,81
<b>Soit en ETP/an</b>	<b>325,42</b>	<b>324,61</b>	<b>328,41</b>	<b>326,56</b>	<b>323,85</b>	<b>-1,57</b>

Malgré une augmentation de l'effectif entre 2019 et 2023, on constate que le nombre d'ETP, lui, n'a pas progressé. Par contre l'étude des ETP confirme l'augmentation de la proportion des titulaires et la diminution des contractuels.



On constate que la structuration de l'activité a assez peu évolué. On peut tout de même remarquer le passage de la filière animation devant la filière administrative depuis 2021 ainsi que la légère diminution de la représentativité de la filière médico-sociale.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024



On constate une légère diminution des agents de catégorie C, qui reste largement majoritaires, au profit de la catégorie B ce qui traduit une évolution des carrières.

### La répartition par genre et son évolution

	Femmes	Hommes
2019	65%	35%
2020	66%	34%
2021	68%	32%
2022	69%	31%
2023	69%	31%

Entre 2019 et 2022, l'effectif de la ville s'est féminisé légèrement puisque la part des femmes a augmenté de 4 points pour se stabiliser en 2023.

### Données relatives à la rémunération des agents municipaux

#### Évolution du nombre des heures supplémentaires

En nombre d'heures	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution N-4
Titulaires	3 243	2 719	2 765	2 610	2 713	-530
Contractuels	848	707	704	337	250	-598
<b>Total</b>	<b>4 091</b>	<b>3 426</b>	<b>3 469</b>	<b>2 947</b>	<b>2 963</b>	<b>-1 128</b>
Évolution en heures / N-1		-665	43	-522	16	
Évolution en taux / N-1		-16,25%	1,26%	-15,05%	0,54%	-27,57%
<b>Dépense</b>	88 653	72 747	75 618	64 552	68 971	
Évolution en euros / N-1		-15 906	2 871	-11 066	4 419	<b>-19 682</b>
Évolution en taux / N-1		-17,94%	3,95%	-14,63%	6,84%	<b>-22,2%</b>

Le nombre d'heures supplémentaires a été réduit d'environ un quart en 5 ans ce qui peut en partie s'expliquer par l'augmentation du nombre d'ETP. En revanche le montant des heures supplémentaires n'a lui été réduit que d'environ 1/6<sup>ème</sup>, ce qui signifie que le coût moyen d'une heure supplémentaire a augmenté au cours de ces 5 années, avec la carrière des titulaires puisque la rémunération d'une heure supplémentaire se calcule en référence à l'indice de l'agent.

#### Évolution du régime indemnitaire de la Ville de Louviers

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Montant des régimes indemnitaires en €</b>	<b>1 253 376</b>	<b>1 123 489</b>	<b>1 242 562</b>	<b>1 240 642</b>	<b>1 246 942</b>
<b>Part des RI sur la rémunération brute</b>	14,25%	13,58%	14,72%	14,06%	13,67%

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

## 2. Les dépenses obligatoires

	CA 2023	Vote 2024	Cadrage Cible 2025
41 Obligatoire	950	959	986
42 Contingent Incendie *	553	574	585
43 FPIC (contribution)			
44 Font. Groupe Elus *	230	216	223
45 Syndicat des collèges *	106	109	110
46 Taxes Foncières *	61	60	68

Du fait de leur périmètre constant, les dépenses obligatoires sont proposées en reconduction dans une enveloppe valorisée aux alentours d'un million d'euros, soit une hausse d'environ 2% par rapport à 2024 qui s'explique notamment par l'augmentation de la contribution de la Ville au SDIS.

## 3. Les participations versées

Les participations versées sont estimées à 2,42 millions d'euros, en hausse de 110 000 euros par rapport à 2024. Ceci s'explique par une subvention de la Ville au CCAS portée à 1,2 millions d'euros (+ 180 000 euros) au vu de la conjoncture qui n'est pas sans conséquences sur les besoins d'accompagnement social d'une partie de la population.

La hausse des tarifs du centre aquatique CASEO et de la patinoire GLACEO explique également un abondement supplémentaire de 38 000 euros en 2025 pour financer les activités scolaires ainsi que les cours d'aquagym proposés aux séniors.

Par ailleurs, dans le cadre du processus de sortie de la Ville de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) le Tangram, il convient de désinscrire la participation financière de la commune qui était de 150 000 euros en 2023 puis de 90 000 euros en 2024. A contrario, les théâtres de Louviers bénéficient désormais du soutien financier de la région Normandie à hauteur de 80 000 euros en 2024, montant qu'il est proposé de reconduire en 2025.

Les autres postes sont reconduits au fil de l'eau en fonction des besoins identifiés pour l'année à venir.

## 4. Les charges de structure

Les charges de structure sont reconduites à 2,5 millions d'euros, soit un montant quasi-identique à celui inscrit au budget primitif 2024.

La participation financière de la Ville au syndicat des gymnases est pour sa part diminuée de 44 000 euros en raison de l'extinction en 2025 de l'emprunt contracté lors de la construction du gymnase Colette Besson.

	CA 2023	Vote 2024	Cadrage Cible 2025
56 <b>Dépenses de Structures / Gestion</b>	<b>2 732</b>	<b>2 527</b>	<b>2 474</b>
57 Chauffage *	750	541	555
58 Electricité *	725	740	705
59 Eau *	108	90	87
60 Téléphonie *	99	100	100
61 Parc Véhicule *	173	180	170
62 Parc photocopieurs *	15	12	15
63 Assurances *	59	176	189
65 Contrats Pôle PACV	185	179	174
66 Frais Syndicat des Collèges	132	122	78
67 Parc Informatique - maintenance *	134	158	161
68 Maintenance - Contrats *	137	141	146
70 Locations immobilières *	93	87	93
71 Prestations extérieures	4	1	3

## 5. Les crédits d'activité

	CA 2023	Vote 2024	Cadrage Cible 2025
72 <b>Crédits Activités</b>	<b>2 420</b>	<b>2 929</b>	<b>2 750</b>
73 Alimentation - Prestations [ 2RL ]	753	793	810
64 Frais de Fonct Services	118	148	158
74 Patrimoine (entretien)*	191	221	176
75 Alimentation	40	58	52
76 Fond Documentaire	57	60	59
77 Publication	115	149	138
78 SIEGE [ Travaux ]	3	22	7
79 Charges Diverses	127	116	118
80 OPAH-RU	78	90	90
81 Crédits intervention	1 055	1 272	1 142

Les crédits d'activité sont inscrits en repli de 6% par rapport à 2024 du fait d'actions spécifiques à l'exercice 2024 non reconductibles en 2025 : il s'agit d'une part du Festival Normandie Impressionniste et d'autre part du Relais de la flamme paralympique.

Par ailleurs, la municipalité souhaite remettre à plat les dépenses financées par les bailleurs sociaux en compensation de leur exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) afin de les réorienter en partie vers des dépenses jusqu'à présent assumées par le budget municipal.

## Dépenses - Synthèse rétroactive

CA	Chapitre	Exercice						2014 à 2019
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	
DEPENSE	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 683	5 151	4 827	4 806	4 607	4 917	29 990
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 132	13 540	13 283	13 172	13 127	13 131	79 387
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	197	137	413	455	-	-	1 203
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 766	2 811	2 844	2 720	2 799	2 781	16 720
	66 CHARGES FINANCIERES	1 090	1 036	971	910	821	780	5 609
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	118	42	58	78	109	107	602
	68 PROVISIONS							
	<b>Total DEPENSE</b>		<b>22 986</b>	<b>22 718</b>	<b>22 395</b>	<b>22 142</b>	<b>21 463</b>	<b>21 807</b>

Accuse de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception en préfecture : 26/11/2024

CA	Chapitre	Exercice					2020 - 2024	
		2020	2021	2022	2023	2024		
DEPENSE	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 465	4 741	5 416	5 207	5 515	25 344
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 001	13 463	13 999	14 370	14 990	69 823
	014	ATTENUATION DE PRODUITS	-				12	12
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 886	2 740	2 899	3 108	3 073	14 706
	66	CHARGES FINANCIERES	685	661	659	811	930	3 747
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	196	93	112	123	118	642
	68	PROVISIONS				30	2	32
	<b>Total DEPENSE</b>			<b>21 233</b>	<b>21 698</b>	<b>23 085</b>	<b>23 649</b>	<b>24 640</b>

## C – PERSEVERANCE SUR LE DESENDETTEMENT DE LA VILLE

### 1. La maîtrise de l'encours de la dette

L'équilibre budgétaire est atteint lorsque la collectivité est en capacité de rembourser son annuité de dette sur ses fonds propres et définitifs.

La Ville de Louviers comptabilisait au 1er janvier 2024 un stock de dette arrêté à 33,7 millions d'euros, contre 34,5 millions d'euros le 1er janvier 2023, ce qui a représenté, sur l'exercice, un désendettement de (-) 845 000 euros.

Au cours de l'année 2024, la Ville de Louviers a poursuivi son désendettement à hauteur de 476 000 euros, avec un stock de dette estimé à 33,2 millions d'euros au 31 décembre 2024. Entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2024, la Ville de Louviers aura ainsi contractualisé 26,3 millions d'euros et remboursé 29,3 millions d'euros, soit sur la période un désendettement d'environ (-) 3 millions d'euros, représentant (-) 8,3 %.

Avec un taux moyen calculé à 2,45%, la commune de Louviers peut se targuer d'une gestion optimisée et rigoureuse de sa dette. Alors que la municipalité a toujours fait du désendettement de la commune un axe majeur de sa politique, l'évolution et la structure du stock de dette font montre de l'efficacité de sa gestion en la matière.

#### Synthèse de votre dette au 01/01/2025

Capital restant dû (CRD)	33 209
Taux moyen (ExEx, Annuel)	2,45%
Durée de vie résiduelle (1)	14 ans et 1 mois
Durée de vie moyenne (2)	7 ans et 5 mois
Nombre de lignes	31

**(1) Durée de vie résiduelle**

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

**(2) Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

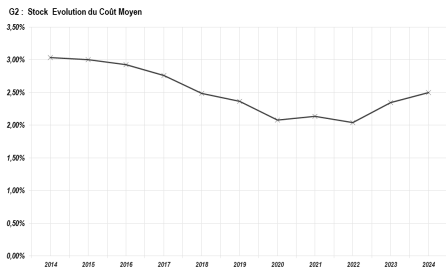
### Evolution de l'encours de dette 2013 – 2025

en milliers d'euro		VILLE DE Louviers										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01/01/N	35 910	35 918	34 539	33 171	33 002	33 033	33 031	32 998	30 924	32 355	34 547	33 702
31/12/N	35 918	34 539	33 171	33 002	33 033	33 031	32 978	30 924	32 355	34 547	33 702	33 226
Emprunt de l'exercice	2 754	1 380	1 360	1 900	2 500	2 500	2 500	500	4 100	4 942	2 101	2 500
Amortissement	2 717	2 760	2 728	2 335	2 469	2 502	2 553	2 574	2 669	2 750	2 946	2 976
Variation Stock 31/12/N	8	- 1 380	- 1 368	- 435	31	- 2	- 53	- 2 074	1 431	2 192	- 845	- 476
Réaménagement - capitalisation				220			20					- 2 979

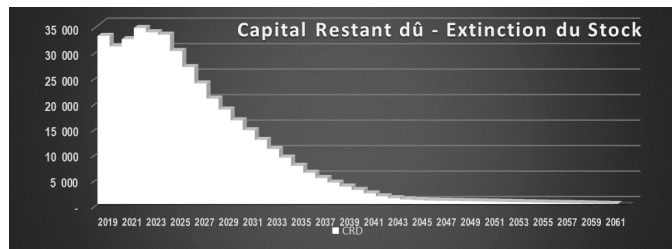
Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024



■ **Evolution du coût moyen de l'encours de dette**



■ **Profil d'extinction de la dette**



Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti (1)	Amortissement du plafond revolving (2)	Amortissement t (1) + (2)	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	33 702	2 471	505	2 976	791	3 767	33 226
<b>2025</b>	<b>33 226</b>	<b>2 684</b>	<b>512</b>	<b>3 196</b>	<b>779</b>	<b>3 975</b>	<b>30 030</b>
2026	30 030	2 640	519	3 158	625	3 784	26 871
2027	26 871	2 679	525	3 205	538	3 742	23 667
2028	23 667	2 438	532	2 970	464	3 434	20 697
2029	20 697	1 607	539	2 145	399	2 544	18 551
2030	18 551	1 576	546	2 122	365	2 487	16 429
2031	16 429	1 384	553	1 937	331	2 268	14 492
2032	14 492	1 327	560	1 887	299	2 186	12 605
2033	12 605	1 237	568	1 805	267	2 072	10 800
2034	10 800	1 111	575	1 686	233	1 919	9 114
2035	9 114	1 036	583	1 619	202	1 820	7 496
2036	7 496	963	584	1 347	169	1 517	6 148
2037	6 148	959	63	1 023	144	1 167	5 126
2038	5 126	879	32	911	122	1 033	4 214
2039	4 214	768	-	768	103	871	3 446
2040	3 446	670	-	670	86	755	2 776
2041	2 776	675	-	675	69	743	2 102
2042	2 102	570	-	570	63	623	1 532
2043	1 532	359	-	359	41	399	1 173
2044	1 173	247	-	247	32	278	926
2045	926	122	-	122	26	148	804
2046	804	84	-	84	23	107	720
2047	720	45	-	45	21	66	675

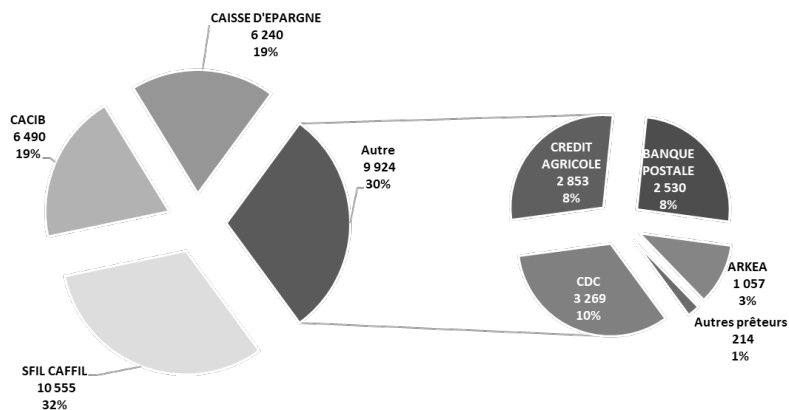
**2. La crédibilité de la signature de Louviers auprès des partenaires financiers de la Ville**

■ **Dette par prêteurs**

Trois établissements bancaires SFIL, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole, partenaires historiques de la collectivité, cumulent 70% du stock de dette de la commune

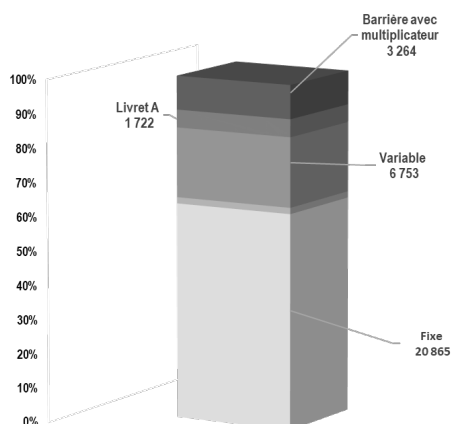
Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	10 555	32%
CACIB	6 490	20%
CAISSE D'EPARGNE	6 240	19%
CDC	3 269	10%
CREDIT AGRICOLE	2 853	9%
BANQUE POSTALE	2 530	8%
ARKEA	1 057	3%
Autres prêteurs	214	1%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>33 209</b>	<b>100%</b>

Accusé de réception en préfecture  
212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024



## ■ Dette par risque de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	20 865	62,83%	1,55%
Fixe à phase	605	1,82%	1,17%
Variable	6 753	20,33%	4,32%
Livret A	1 722	5,18%	3,60%
Barrière avec multiplicateur	3 264	9,83%	4,04%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>33 209</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,45%</b>



## ■ Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	27	26 719	2,41%
Revolings non consolidés	4	-	0,00%
Revolings consolidés		6 490	2,62%
<b>Total dette</b>	<b>31</b>	<b>33 209</b>	<b>2,45%</b>

\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

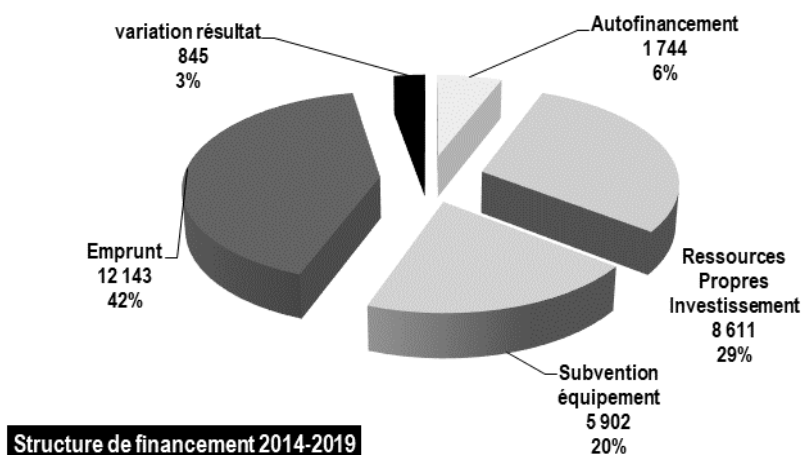
### III LES GRANDS CHANTIERS DE L'ANNEE 2025 ET LEUR IMPACT BUDGETAIRE

#### A – LA PRESERVATION D'UNE CAPACITE A INVESTIR EN 2025

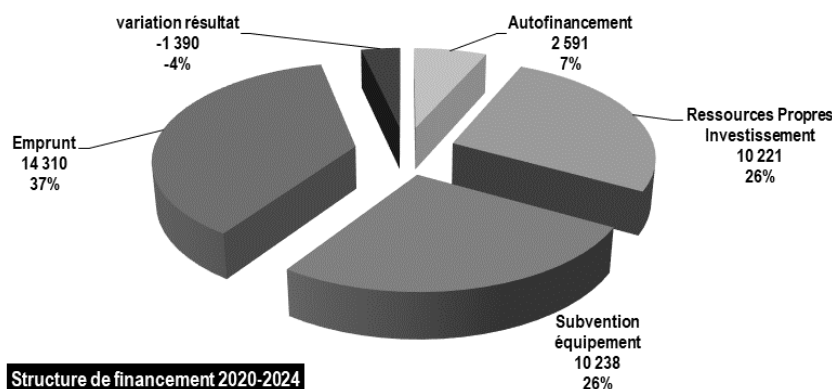
##### 1) Investir massivement tout en désendettant la Ville : un cycle vertueux initié en 2014

Entre 2014 et 2024, la Ville de Louviers aura investi plus de 66 millions d'euros tout en se désendettant de 3 millions d'euros sur la période. La part d'autofinancement a progressé sur la période, passant de 6% lors de la mandature 2014-2020 à 7% depuis 2020. Mais surtout, l'emprunt qui représentait 42% du financement de l'investissement entre 2014 à 2020 a vu sa part diminuer à 37% sur la mandature 2020-2026. Le montant des subventions accordées par les partenaires de la Ville pour financer les projets de la cité a sensiblement augmenté au fil des années, témoignant de la crédibilité des projets portés et d'une capacité reconnue à les concrétiser.

en milliers euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 - 2019
<b>Epargne brute</b>	2 611	2 738	2 711	2 914	3 113	3 004	17 092
Amortissement dette	2 760	2 727	2 335	2 469	2 503	2 553	15 347
<b>Epargne nette</b>	- 149	11	376	445	610	451	1 744
<b>Ressources Propres investissement</b>	1 063	956	1 141	1 757	565	3 129	8 611
FCTVA	929	661	422	315	372	513	3 212
Fiscalité d'urbanisme & Autres	26	171	154	143	167	466	1 127
Vente Actif	108	124	565	1 299	26	2 150	4 272
<b>Reprise antérieur</b>	546	317	173	1 656	2 008	420	
<b>Dépenses financées</b>	3 330	2 786	2 299	4 613	7 103	7 438	27 569
Subventions Equipement	806	314	364	251	1 840	2 328	5 902
<b>Emprunt Exercice</b>	1 381	1 361	1 901	2 500	2 500	2 500	12 143
<b>Résultat clôture</b>	317	173	1 656	1 996	420	1 390	
<b>variation Résultat clôture</b>	-229	-144	1 483	340	-1 576	970	844



Miliers euros	2020	2021	2022	2023	2024	2020 - 2024	Projet 2025
<b>Epargne brute</b>	3 627	3 149	2 550	3 802	3 395	16 522	3 377
Amortissement dette	2 574	2 669	2 750	2 946	2 992	13 931	3 198
<b>Epargne nette</b>	1 053	480	- 200	856	403	2 591	179
<b>Ressources Propres investissement</b>	2 219	1 712	1 919	2 231	2 140	10 221	2 052
FCTVA	782	1 009	1 019	1 342	1 217	5 369	650
Fiscalité d'urbanisme & Autres	961	400	626	428	670	3 085	427
Vente Actif	476	303	274	461	253	1 767	975
<b>Reprise antérieur</b>	1 390	409	286	567	1 807		
<b>Dépenses financées</b>	6 429	8 651	8 046	6 349	9 296	38 771	11 144
Subventions Equipement	1 676	2 236	1 666	2 381	2 279	10 238	5 713
Emprunt Exercice	500	4 100	4 942	2 101	2 667	14 310	3 200
Résultat clôture	409	286	567	1 787	0		
<b>variation Résultat clôture</b>	-981	-123	281	1 221	-1 787	-1 390	



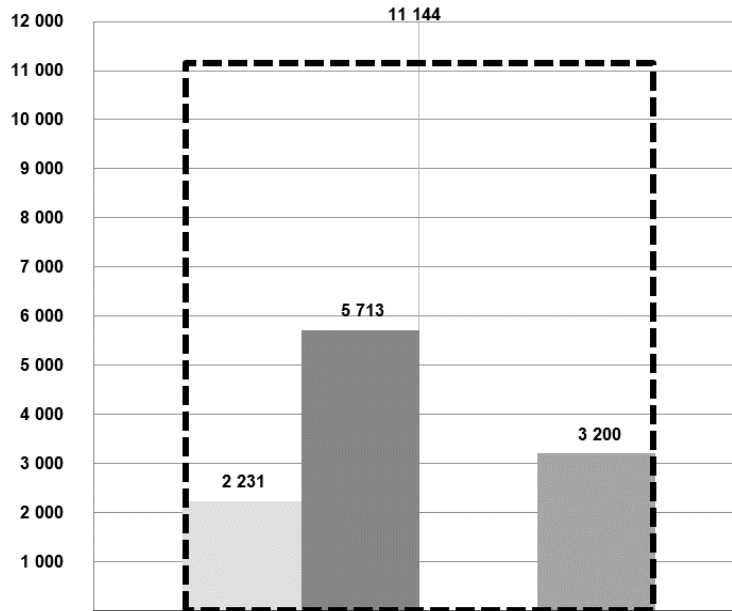
## 2) Une équation budgétaire qui sécurise le financement des investissements prévus en 2025

Les *dépenses d'équipement* à financer au titre de l'exercice 2025 sont estimées à environ 11 millions d'euros et financées de la manière suivante :

- **Par une part d'autofinancement.**  
L'épargne nette positive, c'est-à-dire la capacité des finances communales à honorer l'amortissement du capital de la dette sur les revenus courants, afin d'affecter les ressources propres d'investissement au financement des seules dépenses d'équipement constitue une première variable estimée à ce stade, à 2,2 millions d'euros.
- **Par des subventions** adossées à ce programme sont estimées aux alentours de 5,7 millions d'euros.
- Par un **besoin de financement externe** valorisé aux alentours de 3,2 millions d'euros sur l'exercice 2025.

Sachant, que l'amortissement du capital de la dette 2025 est valorisé à environ 3,2 millions d'euros, les équilibres ainsi proposés, s'inscrivent donc dans une logique de gel du stock de dette.

	Vote 2024	Projet 2025
Dépenses à Financer	1	9 296
<b>Autofinancement</b>	2	<b>2 543</b>
Résultat reporté N-1	3	1 807
Subventions d'équipement	4	2 279
Emprunt	5	3 200



## **B – LES ACTIONS PRIORITAIRES DU PROCHAIN EXERCICE BUDGETAIRE**

### **1. La rénovation urbaine du quartier des Acacias & La Londe**

Le projet de rénovation urbaine des Acacias & La Londe est entré dans sa phase opérationnelle en 2023 avec la déconstruction des immeubles Ill et Sambre puis démarrage du chantier de la nouvelle crèche des Acacias, ouverte depuis le 9 septembre 2024, en lieu et place de l'ancien centre social Pastel et de la crèche qui lui était adossée.

L'année 2025 sera celle du démarrage du vaste chantier de la requalification des espaces publics, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Agglomération Seine-Eure, associant la Ville et le bailleur Mon Logement 27 pour le quartier des acacias et le bailleur LFE pour la résidentialisation de La Londe. Les crédits prévus au budget municipal en 2025 s'élèvent à 530 000 euros.

À l'été 2025, un autre chantier commencera, celui de la nouvelle école des Acacias qui accueillera également un centre de loisirs et une unité d'inclusion pour les enfants en situation de handicap. 1 million d'euros seront inscrits au budget de la Ville en 2025.

Enfin, les études de maîtrise d'œuvre initiées en 2024 pour la Fabrique des Solutions se poursuivront à hauteur de 500 000 euros, dans la perspective d'un début des travaux à la fin de l'année 2025.

Au total, ce sont donc plus de 2 millions d'euros du budget municipal qui seront consacrés à la rénovation du quartier.

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception en préfecture : 26/11/2024

## **2. La transformation de la place de la Porte de l'Eau**

Transformer un giratoire d'entrée de ville en un véritable lieu de vie paysagé du cœur de ville : telle est l'ambition du projet de rénovation de la place de la Porte de l'Eau, inscrit au projet de territoire et sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération pour un montant prévisionnel total de 2,5 millions d'euros. Les travaux débuteront au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2025. La participation financière de la Ville est fixée à 250 000 euros en 2025.

## **3. Une nouvelle phase de la restauration de l'église Notre-Dame**

La Ville a engagé en 2017 la restauration de l'église Notre-Dame en plusieurs phases. Il a été décidé, au profit de politiques de soutien financiers favorable de démarrer la phase 4 en 2025. Cette phase concerne la restauration extérieure de l'élévation du bas-côté sud et inclut :

- La restauration extérieure de la façade du bas-côté Sud, influant les vitraux ;
- La restauration du proche du Midi et de son portail ;
- La restauration des culées basses d'arcs- boutants ;
- La restauration et la mise en valeur des vestiges de polychromies ;
- La restitution de la statuaire déposée préventivement ;
- La restauration de la toiture terrasse et des descentes d'eaux pluviales de la Ciergerie, au droit du chevet.

Les travaux, qui débuteront au printemps 2025 jusqu'à la fin de l'année 2026. 800 000 euros sont prévus au budget 2025. Des subventions sont sollicitées auprès de la DRAC, de la Région Normandie, du Département de l'Eure et de l'Agglomération Seine-Eure.

## **4. Le lancement des travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie du Parc**

La Ville abondera en 2025 à hauteur de 150 000 € pour le programme de réhabilitation de la Résidence du Parc qui consiste en une mise en conformité des logements au titre de l'accessibilité MPR. Il s'agit aussi de faire évoluer l'offre de logements en augmentant le nombre de T2. Ce chantier démarrera fin 2025 et prévoit un accompagnement de chaque locataire, pour limiter l'impact du chantier sur leur vie quotidienne.

## **5. Le financement des équipements sportifs**

À l'occasion du relais de la flamme paralympique à Louviers le 26 août 2024, la municipalité a donné le coup d'envoi des travaux du futur gymnase Philippe Croizon pour une livraison du nouvel équipement à l'automne 2025. Ce nouveau gymnase bénéficie de financements croisés dans le cadre du contrat de territoire conclu entre l'Agglomération, le Département et la Région. Une subvention de l'Etat *via* la DSIL est également attendue. Le montant global du projet s'élève à 4 millions d'euros HT.

Par ailleurs, il est prévu de procéder en 2025 à des aménagements qualitatifs sur le terrain de base-ball mis à disposition du Club des Wallabies de Louviers, au stade Anne Sergent. Selon les modalités d'exécution des travaux, une enveloppe budgétaire de 150 000 à 200 000 euros est prévue.



## **9. La priorité donnée à l'entretien des espaces verts**

Au-delà de actions réalisées en régie par les agents municipaux, un budget de 192 000 euros sera dédié en 2025 à l'entretien des espaces verts (tailles, tontes, élagages...). Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire de 50 000 euros est prévue pour développer de nouveaux projets paysagers : plantation d'arbres, végétalisation d'une cour d'école, requalification d'espaces publics.

## **10. L'achat d'une cabine de téléconsultation en ophtalmologie**

L'accès à des équipements de santé est fondamental dans une ville de la taille de Louviers. C'est un facteur évident d'attractivité qui contribue à la qualité de vie des habitants.

Dans le prolongement des réalisations concrètes portées depuis 2014, la Ville de Louviers portera en 2025 l'investissement d'une cabine de téléconsultation en ophtalmologie qui sera installée à l'hôpital de Louviers. L'acquisition de cet équipement d'une valeur de 156 000 euros bénéficiera de financements de la Région, du Département et de l'Agglomération.

Des actions de prévention à la santé seront également portées et financées dans le cadre du Contrat de ville, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

## **11. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux**

Dans le cadre d'un contrat de performance énergétique, le développement du programme d'éclairage public LED se poursuivra en 2025, pour un montant de 180 000 euros.

Profitant du dispositif du Fonds Verts, la Ville a initié en 2024 un programme d'amélioration énergétique du musée. Aussi, un pilotage automatisé du chauffage, un passage de l'éclairage à la LED, et le remplacement des fenêtres du musée sont prévus en 2025 avec un budget alloué de 165 000 euros.

## **12. Les actions en faveur du cadre de vie, de la sécurité et de la proximité**

Au titre de l'amélioration du cadre de vie, la Ville investira en 2025 près de 120 000 euros pour la rénovation des aires de jeux, l'amélioration des équipements de sécurité liés à la voirie, au mobilier urbain et à la signalétique urbaine. S'agissant du déploiement du programme de vidéoprotection, une enveloppe de 50 000 euros sera inscrite au budget municipal

\*\*\*



N° Prog	Programme	Operation	Vote	Cible 2025
01010	HORS PROGRAMME	HORS PROGRAMME	484 535	
	<b>Total HORS PROGRAMME</b>		<b>484 535</b>	
0101	ANRU	POLE ENFANCE DES ACACIAS	425 000	1 000 000
		CRECHE DES ACACIAS	2 150 000	2 000
		MAISON DES SOLUTIONS	250 000	500 000
		REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	30 000	530 000
	<b>Total ANRU</b>		<b>2 855 000</b>	<b>2 032 000</b>
0201	CADRE DE VIE - ESPACE PUBLIC	PROGRAMME MOBILIER URBAIN	40 000	30 000
		PROJETS PAYSAGERS	75 000	50 000
		PROXIMITE	30 000	40 000
		AIRES DE JEUX	50 000	40 000
		COEUR DE VILLE Plan façades	65 000	40 000
		20 RUE DU QUAI		200 000
		PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	210 000	180 000
		SIGNALETIQUE	30 000	30 000
		VIDEOSURVEILLANCE	68 000	50 000
		TRAVAUX DE VOIRIE	180 000	100 000
	<b>Total CADRE DE VIE - ESPACE PUBLIC</b>		<b>748 000</b>	<b>760 000</b>
0301	ENERGIE - RESEAUX	CHAUFFAGE	150 000	90 000
		LOUVIERS ENERGIE	100 000	90 000
		SIEGE	116 000	
		DEFENSE INCENDIE	95 000	50 000
	<b>Total ENERGIE - RESEAUX</b>		<b>461 000</b>	<b>230 000</b>
0401	ADMINISTRATION COLLECTIVITE	EQUIPEMENTS DES SERVICES	288 500	274 450
		ACQUISITION EQUIPEMENTS ROULANTS	200 000	300 000
		SYSTEME INFORMATIQUE	204 000	242 500
	<b>Total ADMINISTRATION COLLECTIVITE</b>		<b>692 500</b>	<b>816 950</b>
0501	PATRIMOINE COMMUNAL	TRAVAUX CIMETIERE	90 000	10 000
		TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	197 500	150 000
		CULTUREL	70 000	60 000
		BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	930 000	400 000
	<b>Total PATRIMOINE COMMUNAL</b>		<b>1 287 500</b>	<b>620 000</b>
0601	PROJETS - ETUDES	RESERVES FONCIERES	160 000	385 000
		FRAIS D ETUDES DE DEFINITION	50 000	100 000
	<b>Total PROJETS - ETUDES</b>		<b>210 000</b>	<b>485 000</b>
0701	PROJETS STRUCTURANTS	EGLISE ORGUE	270 000	
		EGLISE PHASE 4	30 000	800 000
		ANNETTE SERGENT - BASE BALL	280 000	100 000
		GYMNASSE MAXIME MARCHAND / PHIL CROIZON	1 750 000	4 000 000
		TIERS LIEUX	100 000	560 000
		AMENAGEMENT DESERTE DU HAMELET		80 000
		PLACE DE LA PORTE DE L EAU		250 000
		HOTEL DE VILLE		
		RESERVES DU MUSEE	25 000	
		LOCAUX DE STOCKAGE EVENEMENTIEL	102 000	400 000
	<b>Total PROJETS STRUCTURANTS</b>		<b>2 557 000</b>	<b>6 190 000</b>
<b>Total général</b>			<b>9 295 535</b>	<b>11 133 950</b>

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

## **POUR CONCLURE**

### **Le choc budgétaire appelle à un choc de décentralisation**

Au pied du mur budgétaire. En demandant aux collectivités territoriales de se saigner pour réduire un déficit public abyssal, le risque est grand que le supposé remède soit pire encore que le mal. Bien sûr, vu la gravité de la situation, chacun doit prendre sa part à l'effort national, mais cet effort ne saurait être demandé de façon aveugle ; il requiert de la justice et du discernement. La dette des collectivités locales est sans commune mesure avec celles de l'Etat et des régimes sociaux qui plombent nos finances publiques. Alors que l'Etat emprunte massivement pour financer ses propres dépenses de fonctionnement, les collectivités locales ont, elles, l'obligation légale et réglementaire de voter leur budget à l'équilibre ; leur dette est donc exclusivement une dette d'investissement, une dette pour écrire l'avenir.

Aussi, quand la Cour des comptes fustige, avec un brin de condescendance, la dérive des dépenses des collectivités territoriales, cela a de quoi nous mettre en colère, nous les élus locaux qui mettons tous les jours les mains dans le cambouis. À Louviers, la masse salariale est passée de 13 à 15 millions d'euros en trois ans, et pourtant à effectifs quasi constants ! Pourquoi ? Parce que l'Etat a décidé seul de hausses successives du Smic et du point d'indice de la fonction publique, certes justifiées mais qui s'imposent à nous. Et le statut de la fonction publique ne nous laisse aucune marge de manœuvre pour optimiser la gestion de nos ressources humaines. Le système est rigide, figé, anachronique.

Au vu du contexte, on aurait de nombreuses raisons de se plaindre des injonctions contradictoires de l'Etat et de ses démembrements à notre égard, de cette obésité normative qui génère de l'inflation, de cette propension à générer des dépenses nouvelles que nous ne demandons absolument pas. Plutôt que de nous lamenter, saisissons ce moment pour changer la donne des relations entre l'Etat et les collectivités locales autour d'un pacte de confiance. Celui-ci devrait reposer sur trois piliers :

S'agissant des recettes, redonnons aux collectivités territoriales la capacité à gérer leurs ressources à travers le rétablissement de recettes propres et dynamiques. Nous n'en pouvons plus d'être sous perfusion du budget de l'Etat, qui fait des territoires les victimes collatérales d'une mauvaise gestion qui n'est pas la leur. C'est profondément injuste, infantilisant et démotivant.

S'agissant des dépenses, il faut cesser d'exiger des collectivités locales le financement de dispositifs qui ne relèvent pas de leurs compétences parce que l'Etat ne parvient plus à les exercer lui-même. Il faut aussi nous donner les moyens de gérer nos budgets en desserrant l'étau légal et réglementaire sur les dépenses contraintes qui représentent souvent plus de 80% des dépenses totales des collectivités.

S'agissant enfin des compétences, le temps est venu d'un choc de décentralisation indispensable au salut des finances publiques. Nous avons besoin d'un changement profond dans notre rapport à l'Etat pour qu'il se recentre sur ses missions régaliennes, dans leur plénitude, et qu'il fasse enfin confiance aux territoires pour gérer tous les autres sujets qui nécessitent d'être traités au plus près des besoins.

Communes, intercommunalités, départements et régions sauront faire preuve de l'agilité et de l'intelligence collective dont notre pays a besoin pour sortir de l'ornière.

\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20241118-24-110-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024